

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou cas de force majeure.

Identifiant de l'annonce : L2301001

Nous soussignés, Le Mediaa service de presse en ligne habilité à recevoir des annonces légales, S.A.S au capital de 1000 Euros, représentée par son Directeur Eric Humbert, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Voir l'annonce légale:

<https://annonces-legales.lemediaa.com/modification-de-statuts-sales-finance-transformation-societe/>

Cette annonce a été mise en ligne le 16 mars 2023 sur lemediaa.com

Département : 77
Journal : LEMEDIAA.COM
Parution : 16 mars 2023
Référence n°L2301001

SALES FINANCE
S.A.R.L. au capital de 4.000,00 €uros
Siège social : 10 rue du Petit Parc
77150 LESIGNY
R.C.S. Melun 752 908 251

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 14/03/2023, il résulte que la collectivité des associés a décidé de la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter de ce même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

CAPITAL : • Ancienne mention : le capital social est fixé à 4.000 €. Il est divisé en 400 parts sociales, de 10 € chacune. • Nouvelle mention : le capital social reste fixé à 4.000 €. Il est divisé en 400 actions, de 10 € chacune entièrement libérées. **FORME** : • Ancienne mention : Société à responsabilité limitée - • Nouvelle mention : Société par actions simplifiée - **Administration** : • Ancienne mention : Gérant : Mr Stéphane GUINOBERT demeurant 104 rue de Champeaux - 77111 SOIGNOLLE-EN-BRIE. Nouvelle mention : Président : SG FINANCES, immatriculée au R.C.S. de MELUN sous le numéro 948 530 621, ayant son siège social 104 rue de Champeaux - 77111 SOIGNOLLE-EN-BRIE. **DIRECTEUR GÉNÉRAL** : RD FINANCES, immatriculée au R.C.S. de CRETEIL sous le numéro 539 970 327, ayant son siège social 9 rue de la fédération - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE. **ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **AGRÉMENT** : Les cessions d'actions, exceptées entre associés, ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Mention sera faite au R.C.S. de MELUN.

Pour avis.

Cette aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée

Eric Humbert
Directeur de publication

